

PRET COVID RESISTANCE



UNE PLATEFORME UNIQUE POUR DEPOSER VOTRE DEMANDE :

<https://tpe.initiative-sud.com/>

QU'EST CE QUE LE PRET COVID RESISTANCE ?

- Prêt à taux zéro à l'entreprise compris entre 3 000 € et 10 000 €,
- Sans apport complémentaire obligatoire,
- Durée de remboursement de 5 ans maximum, avec un différé de 3 à 18 mois d'amortissement de 18 mois maximum.
- Tout type d'entreprise (tout âge, toute forme juridique y compris les structures relevant de l'ESS et tout secteur d'activité hormis l'agriculture pour lequel un fonds spécifique est mis en place par la Région).
 - dont le siège social est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - autonome au sens de la réglementation européenne,
 - jusqu'à 20 salariés,
 - connaissant une baisse d'activité d'au moins 30% ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.

QUELLES SONT LES ETAPES POUR EN BENEFICIER ?

MONTAGE DU DOSSIER
Montage du dossier de financement en ligne, par l'entreprise ou, sur simple demande, par l'un des partenaires opérationnels

PRÉSENTATION DE VOTRE DEMANDE EN COMITÉ D'AGRÈMENT INITIATIVE
instruction par un chargé d'affaires et expertise en comité



1 INSCRIPTION SUR LE SITE

2 DEPOT EN LIGNE DE VOTRE DEMANDE
par vous ou votre structure d'accompagnement

3 DÉBLOCAGE DES FONDS
après signature du contrat de prêt

Les co-financeurs locaux :

L'instructeur :